

Délibérations du Conseil Municipal du Mercredi 10 mars 2021

1. Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020
2. Vote du compte administratif budget principal de la ville pour l'exercice 2020
3. Compte de résultat 2020 et affectation pour 2021
4. Vote des taux de la fiscalité locale pour 2021
5. Présentation du Plan d'Investissement de la commune pour 2021 – 2025
6. Vote du budget primitif pour l'exercice 2021
7. Présentation des subventions
8. Approbation du compte de gestion budget annexe « énergie renouvelable » de la ville pour l'exercice 2020
9. Vote du compte administratif du budget annexe « énergie renouvelable » de la ville pour l'exercice 2020
10. Compte de résultat 2020 et affectation 2021 budget annexe « Energie renouvelable »
11. Vote du budget primitif budget annexe « Energie renouvelable » de la ville pour l'exercice 2021
12. Déclassement de parcelles publiques avant rétrocessions de bandes de terrain en façades suite définition des limites de propriété des résidences SILENE implantées sur la commune de Trignac
13. Conduite d'exploitation et maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation : groupement de commandes entre la CARENE, les villes de Saint-Nazaire, de Trignac, de Saint-André-des-Eaux, de Donges, de Besné, de Saint-Malo-de-Guersac, de La Chapelle-des-Marais et le CCAS de Saint-Nazaire - Autorisation de signature

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_01

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt et un, le dix mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Approbation du
Compte de gestion
2020 du comptable
public de la
trésorerie de
Saint-Nazaire**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

3 mars 2021

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Le Conseil Municipal se fera présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-989 031,40 €	0,00 €	-449 199.05 €	- 1 438 230.45 €
Fonctionnement	3 038 715.32 €	2 000 000.00 €	2 192 018.36 €	3 230 733.68 €
Total	2 049 683.92 €	2 000 000.00 €	1 742 819.31 €	1 792 503.23 €

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

D'approuver le compte de gestion 2020 tel que présenté ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	5



Pour extrait conforme,

Maire,
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_02

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **25**
De votants **26**

L'an deux mille vingt et un, le dix mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Compte
administratif
2020
Budget Principal**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Et que la convocation avait été faite le

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

3 mars 2021

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

En l'absence de Mr le maire, et sous la présidence de Mme Haffray, élue désignée comme présidente de séance, le Compte Administratif 2020 est présenté comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	6 383 490.57 €	12 272 826.32 €	18 656 316.89 €
Titres de recettes émis	3 488 267.39€	11 374 502.53 €	14 862 769.22 €
Réduction de titres	1 197.04 €	100 065.91 €	101 262.95 €
Recettes nettes	3 487 070.35 €	11 274 436.62 €	14 761 506.97 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	6 383 490.57 €	12 272 826.62 €	18 656 316.89 €
Mandats émis	4 024 504.44 €	9 349 002.35 €	13 373 506.79 €
Annulations de mandats	88 235.04 €	266 584.09 €	354 819.13 €
Dépenses nettes	3 936 269.40 €	9 082 418.26 €	13 018 687.66 €
Résultat de l'exercice	-449 199.05 €	2 192 018.36 €	1 742 819.31 €

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investt exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 989 031.40 €	0,00 €	-449 199.05 €	- 1 438 230.45 €
Fonctionnement	3 038 715.32 €	2 000 000.00 €	2 192 018.36 €	3 230 733.68 €
Total	2 049 683.92 €	2 000 000.00 €	1 742 819.31 €	1 792 503.23 €

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Haffray, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr AUFORT Claude, Maire,

- 1) De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) De constater, que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4) De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	5



*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT*

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_03

Nombre de Conseillers

En exercice

29

De présents

25

De votants

27

L'an deux mille vingt et un, le dix mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Objet :

Affectation du résultat 2020 pour 2021 Budget Principal

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M14, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2021.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2021, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (3 230 733.68 €), un montant de 2 000 000.00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés)

De plus, les affectations suivantes sont proposées :

- o Dans les recettes de fonctionnement, reprise d'une partie du résultat de fonctionnement (compte 002) pour : 1 230 733.68 €
- o dans les dépenses d'investissement, reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) pour : - 1 438 230.45 €

Synthèse de l'affectation du résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement	3 230 733.68 €
Capitalisation en Investissement - Article 1068	2 000 000.00 €
Reprise en fonctionnement - Article 002	1 230 733.68 €
Résultat cumulé d'investissement Report en dépense d'investissement - Article 001	- 1 438 230.45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son re présentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	5



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_04

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

25

27

L'an deux mille vingt et un, le dix mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Vote des taux de la fiscalité locale 2021

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Vu le code général des impôts et notamment ses articles : 1636 B decies, 1636 B septies et 1639 A.

Monsieur le maire rappelle les principes de la réforme fiscale qui entraîne en 2021 :

- Une perte de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales en 2021.
- Le transfert du taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune.
- Un nouveau dispositif de compensation doit permettre de neutraliser les effets de la suppression du produit de la Taxe d'Habitation.
- Le système va déterminer l'écart de compensation entre la Taxe d'habitation perdue et le Foncier Bâti gagné.
- Un coefficient correcteur viendra alors corriger le nouveau produit de foncier bâti pour assurer une neutralité financière à la commune entre l'ancien dispositif applicable en 2020 et le nouveau de 2021.

Le nouveau produit fiscal de la commune a été estimé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires de la manière suivante :

- Le nouveau produit fiscal 2 taxes composés de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties après application d'un coefficient correcteur devrait atteindre : 5 148 000 €
- Le produit des résidences secondaires (avec un taux bloqué sur 2021 et 2022) sera de : 36 000 €, ce produit est déterminé par les services fiscaux avec le taux de taxe d'habitation 2020, soit 20,70%

Il faut noter que la commune perd la compensation fiscale de la taxe d'habitation qui s'élevait en 2020 à 187 725 €. Et devrait bénéficier d'une nouvelle compensation fiscale relative à la réduction de moitié des bases des entreprises classées comme « industrielles » estimée à 96 817 €.

Les taux 2021 sans modification de la pression fiscale sont les suivants :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,38 %. (soit 29,38 % du taux de la commune 2020 + 15,00% du taux du département 2020)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76%

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

De fixer les taux 2021 de la manière suivante :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,38 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76%.

Pour	27
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude Aufort

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_05

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

27

L'an deux mille vingt et un, le dix mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Objet :

**Plan Pluriannuel
d'Investissement
2021 - 2025**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La gestion pluriannuelle des investissements représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour la ville. Cette nécessité a d'ailleurs été rappelée par la chambre régionale des comptes dans son dernier rapport.

Les élus et les services élaborent cet outil depuis de nombreuses années et ce nouveau mandat est l'occasion de présenter ce document chaque année lors du vote du budget afin de présenter le programme de la Ville dans un processus de planification et de programmation des projets d'investissements. Il sera bien sûr évolutif au gré des opportunités (appel à projets), des impondérables (exemple Jean de Neyman), des chiffrages plus précis, ...

Ce projet pluriannuel d'investissement porte sur la période 2021-2025 et concerne tous les investissements recensés par les élus et les services dans les thématiques suivantes : l'urbanisme, le Développement durable, les travaux et la sécurité, les sports, l'éducation, la culture. Ce travail de recensement a été conduit en lien avec la mise en œuvre des feuilles de route élaborées par la municipalité, et les agents municipaux.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des dépenses d'équipement engagées. Il reprend naturellement les grandes opérations déjà engagées et qui se poursuivent. La présentation de cette programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs conforter l'effort de lisibilité et de transparence souhaité par l'équipe municipale.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail des agents municipaux.

Avec ce PPI, l'équipe municipale souhaite porter un programme d'investissements :

Ambitieux, avec près de 15 millions d'euros d'investissements programmés entre 2021 et 2025 sur le budget principal, soit une moyenne autour de 3 millions d'euros par an. Il est à noter que le projet du centre-ville évalué autour de 7 millions n'est pas inclus dans ce document car il est en cours de finalisation (1^{er} semestre 2021) et il vous sera présenté ultérieurement avec un plan de financement réaliste.

Responsable, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.

Réaliste, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- de voter le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 tel que présenté,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ces investissements.

Voix pour	22
Voix contre	5
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

P.P.I. 2021 / 2025

TABLEAU PLURIANNUEL							
COMMISSION	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
	2020	2020/2021					
Urbanisme	126 739.54	35 000.00	96 700.00	5 000.00	80 000.00	34 000.00	5 000.00
Développement Durable	150 898.39	5 995.20	24 960.00	112 000.00	129 000.00	0.00	0.00
Travaux Sécurité	2 182 832.96	148 244.41	2 401 000.00	1 572 230.00	792 000.00	807000.00	2241000.00
Sports	398 928.54	17 567.94	218 700.00	145 000.00	8 000.00	255000.00	5000.00
Petite Enfance - Vie scolaire	536 276.89	21 891.32	420 500.00	211 000.00	785 000.00	616000.00	20000.00
Culture	32 073.51	6 788.00	273 370.00	1 575 000.00	1 930 000.00	225 000.00	0.00
	3 427 749.83	235 486.87	3 435 230.00	3 620 230.00	3 724 000.00	1 937 000.00	2 271 000.00

Taux de réalisation 2020	74.12%
--------------------------	--------

Voici le tableau du Plan Pluriannuel des Investissements arrêté au 01022021 et qui a été intégré dans ses masses financières dans un premier document officiel validé en Conseil Municipal du 10 février 2021, à savoir le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ce document est aujourd'hui présenté en Conseil Municipal sur cette version arrêtée. C'est un document qui vit tout au long de l'année avec les réalités du terrain, des impératifs mais aussi réglementaires qui peut l'amender à la marge. Afin de bien le comprendre et pour une meilleure lecture, il est divisé en Commission.

Vous avez des chiffres en rouge qui soit, indiquent que ce sont des provisions ou bien c'est une évaluation qui n'a pas encore été peaufiné par une AMO ou un organisme spécialisé.

Pour la commission travaux-sécurité, il y a ligne 36 un montant total en rouge relatif au travaux de VRD (Voirie, réseaux), il correspond pour partie à l'ensemble des lignes rouges des opérations décrites sur les lignes 37 à 79 de votre tableau

Les cases grisées indiquent que le besoin est enregistré mais qu'il n'est pas encore évalué financièrement.

COMMISSION URBANISME, CADRE DE VIE, POLITIQUE DE LA VILLE

P.P.I. 2021 / 2025

TABLEAU PLURIANNUEL

N°	Article	Opération	Fonction	Service	DESIGNATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
						2020	2020/2021					
1					A.M.O Pôle médical rue Marie Thérèse Eyquem							
2	2111	30	820		Acquisition AD n° 216, 227 et 789 (Butte de Bert)	6 068.60						
3	2111	30	820		Acquisition AT n° 3 et 6 (Pré Neuf)			2 700.00				
4	2111	30	820		Acquisition AV n° 148 (chemin de la Petite Ville)							
5	2111	30	820		Acquisition AV n° 158 (rue Pasteur)		35 000.00					
6	27633	38	820		Acquisition AX n° 158, 161 et 497 (rue Labro) agence foncière	16 741.50		18 200.00				
7	27633	38	820		Acquisition AZ n° 214, 442 et 443 agence foncière	24 012.50		30 500.00				
8	27633	38	820		Acquisition AZ n° 839, 662 et 665 (rue du Brivet/ 19 rue J. Verne) agence foncière	18 027.35						
9	27633	38	820		Acquisition AZ n° 850 (bd H. Gautier) agence foncière	54 531.08						
10	2111	30	820		Acquisition des parcelles rue du Brivet AZ 123, 125 et 366							
11	2111	30	820		Acquisition E.R AD 887, 889, 891	6 825.00						
12	2111	30	820		Acquisition foncier (Provision)	533.51			5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
13					Acquisition foncière pour Maison des services (secteur villages)							
14					Acquisition local Kinés rue Eyquem							
15					Acquisition terrain AX 375 (MAEPA) terrain M. Perrigot							
16	2111	30	820		Acquisition terrain BE 115 (Tréhudic)							
17	2111	30	820		Acquisition terrain BM n° 139 (route des Grands champs)			10 000.00				
18					Centre social sur Certé							
19	2315		824		Colonnes enterrées Opération Parc des Roselières					60 000.00		
20	2315	36	824		Déploiement des colonnes enterrées sur Certé			29 000.00			29 000.00	
21	204182		822		Desserte Alternative PL entre échangeur de Montoir et ZI altitude							
22	2031		820		Etude urbaine centre ville							
23	2111	30	820		Intervention foncière route de Certé							
24	2051	30	820		Numérisation des actes d'urbanisme							
25	204182	46	822		Participation ZAC Butte de Savine					15 000.00		
26					Pôle médical centre ville							
27					Requalification du centre-ville							
28					Salle des Rivières travaux de démolition désamiantage							
29					Site des crayons AMO CAUE			6 300.00				
30	2111	30	820		SPL St-Nazaire tourisme et lad SELA							
31					ZAC Grand Large (Dynamique de territoire)							
32												
TOTAL						126 739.54	35 000.00	96 700.00	5 000.00	80 000.00	34 000.00	5 000.00

TOTAL REPORTS + PREVISIONS 2021

131 700.00

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE, POLITIQUE DE L'EAU, BIODIVERSITE ET QUALITE DE L'AIR

P.P.I. 2021 / 2025

TABLEAU PLURIANNUEL					DESIGNATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
N°	Article	Opération	Fonction	Service		2020	2020/2021					
1	2315	16	830		Projet jardin de abeilles square de la Commune de Paris							
2	2315	31	822		Réalisation d'une aire de covoiturage (échangeur de Certé)							
3	2111	16	830		Procédure d'acquisition des terrains pour activité permaculture				12 000.00	9 000.00		
4					Plan Vélo							
5					Site des Forges: contrat nature C.L.A.N.			24 000.00	100 000.00	100 000.00		
6	2312	16	830		Graf végétal sur Blockhaus ZAC des Grands Champs							
7	2313	16	823		Acquisition de véhicules électriques					20 000.00		
8	2313	16	823		Aménagement des berges du Brivet et du Canal de la Belle Hautière							
9	2315	59			Aménagement d'un four à pain et préau ZAC des Gds champs							
10	2313	16	822		Merlons anti bruit hauteur Gagnerie et Petite Ville							
11	2313	29	20		Diagnostics pour le photovoltaïque RCT, MAEPA, Salle Bihan, Mairie							
12					RCT Reprise étanchéité tribune avant panneaux photovoltaïques	27 484.32	5 995.20					
13					Rucher (nouvelle ruche et panneaux)							
14					Plan Randonnée							
15	2188	16	830		Création panneaux printanières							
16					Sacs bio pour médiathèque							
17					Banderole Développement durable							
18					MAEPA Mise en œuvre de panneaux chaleur thermique							
19					MAEPA Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques	#####						
20					Ferme urbaine Protection blockhaus Certé							
21					Mobilier tri et collecte	3 414.07						
22					remorque vélo pour collecte déchets pole			160.00				
23					mobilier pour réception DD: Objectifs 2021			800.00				
24					Isolation thermique sur différents bâtiments							
					TOTAL	#####	5 995.20	24 960.00	112 000.00	129 000.00	0.00	0.00

TOTAL REPORTS + PREVISIONS 2021

30 955.20

Budget annexe (production d'énergie) non compris dans le Total

COMMISSION PATRIMOINE IMMOBILIER, TRAVAUX, VOIRIE, ESPACES VERTS, PREVENTION ROUTIERE ET SECURITE

P.P.I. 2021 / 2025

*Commission suivie par M.
LELIEVRE Jean-Louis adjoint aux
travaux en collaboration avec
l'ajointe à la Sécurité Mme JULIOT
Véronique*

TABLEAU PLURIANNUEL												
N°	Article	Opération	Fonction	Service	DESIGNATION DU PROGRAMME	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
						2020	2020 / 2021					
BATIMENTS						1 826 520.65	21 042.41	694 000.00	1 285 000.00	619 500.00	647 500.00	2 081 500.00
1	2128	29	020		Clôtures Equipements communaux	17 009.67		7 500.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
2					CTM: agrandissement de la mezzanine du magasin							
3					CTM: Reprise sols atelier mécanique en 2020- Réalisation d'un appentis accolé au CTM en 2024	1 440.00					25 000.00	
4	2312	31	822		Démolition désamiantage Maison 1 rue Marcel Cachin 1 rue de la Gare, 13 rue Marcet,				26 000.00	56 000.00	31 000.00	
5					Démolition désamiantage salle Léon Mauvais			100 000.00				
6	2135	29	020		Divers bâtiments: Chauffage - Régulations pour bât. Communaux	50 642.00	293.52	40 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
7	2313	29	020		Divers bâtiments: Etanchéité de toitures			15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
8	2313	29	020		Divers bâtiments: Menuiserie Bâtiments communaux	6 005.63		20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
9	2313	29			Divers bâtiments: Programmeurs électriques pour salles communales			5 000.00	5 000.00	5 000.00		
10					Divers bâtiments: Réducteur de débit (économie d'eau)				5 000.00			
11	2313	29	020		Divers bâtiments: Remplacement de vitrage menuiseries			5 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
12					Divers bâtiments: Schema directeur Bâtiments (démolitions et travaux toitures)				50 000.00	50 000.00	50 000.00	
13	2313	29	020		Divers bâtiments: Travaux peinture et sols sur bâtiment			58 000.00	69 000.00	69 000.00	69 000.00	69 000.00
14					Divers bâtiments: Contrôle d'accès et alarmes			15 000.00	15 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
15					Divers bâtiments: stores et rideaux			5 000.00				
16					Hôtel de ville: réparations chaufferie			7 500.00				
17	2313	53	020		Hôtel de ville réhabilitation + Accessibilité Poste							
18	2313	53	020		Hôtel de ville: Aménagement salle de cérémonie (mobilier)	3 273.65	5 254.41	5 000.00				

N°	Article	Opération	Fonction	Service	DESIGNATION DU PROGRAMME	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
						2020	2020 / 2021					
36					VRD	1 533 040.80	82 816.03	1 354 500.00	727 000.00	274 500.00	307 500.00	1 847 500.00
37	2315	31	822		Accessibilité handicapés:Travaux voirie - Loi Handicap			10 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
38	2315	53	020		Aménagement de la place de la Médiathèque et place de la Mairie						0.00	0.00
39	2315	31	822		Aménagement de voirie route de Trembly allée E. Caux en 2020 et rue des Frères Perruche en 2022	397 532.97						630 000.00
40	2315	31	822		Chemin de la Petite Ville: réfection voirie						68 000.00	
41	2315	31	822		Chemin du Bout d'Aisne: voirie				30 000.00			
42					écurisation carrefour rue Marsac et rue des ormeaux			30 000.00				
43												
44	2315	31	822		Chemin Noir d'Aucard: réfection voirie							
45					Création d'un plateau surélevé avec passage piéton désaxé pour l'école Curie			10 000.00				
46	2315	31	825		CTM Aménagement voirie Parc						35 000.00	
47	204182	31	822		Effacement des réseaux (SYDELA) secteur Sembat Labro (Médiathèque)				100 000.00			
48					Installation d'un borne rétractable pour l'école Casanova				15 000.00			
49	2315	31	822		Marais: Travaux hydrauliques			20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
50	2315	31	822		Marché travaux voirie et canalisations	157 882.60	47 403.16	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
51	2315	31	822		Mise en œuvre de plateaux ralentisseurs et/ou chicanes ...			4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00
52	2152	31	822		Mobilier urbain	4 721.35	6 074.88	15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
53	2315	31	826		Parkings 40 logements: Aménagement après démolition maison				10 000.00	70 000.00		
54					Plan vélo							
55	2315	31	822		Projet urbain centre ville						0.00	
56	2188	34	822		Protection - Caméra de surveillance	43 015.57	2 256.59					
57	2315	31	822		Réfection de voirie rue Marcet (2021) rue Jules Verne (2022)							893 000.00
58					Route d'Aisne							

N°	Article	Opération	Fonction	Service	DESIGNATION DU PROGRAMME	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
						2020	2020 / 2021					
80	EPU -Réseaux					28 763.47	1 605.60	70 000.00	37 000.00	22 000.00	22 000.00	22 000.00
81	21538	12	814		Acquisition Foyers EPU	648.37		10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
82	21534	12	814		Extension EPU Route de Prézégat							
83	21534	12	814		Conformité Réseau EPU suite diagnostic 2015 - 2016	22 091.10	1 605.60	33 000.00	15 000.00			
84	23534	12	814		Extension EPU Syndic (urba)			5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
85					Remplacement de candélabres accidentés	6 024.00		7 000.00	7 000.00	7 000.00	7 000.00	7 000.00
86	204182	31	822		Renforcement Basse Tension rue Mouloudji			15 000.00				
87												
88												
89												
90												
91	Besoins des services					314 462.84	42 780.37	257 500.00	215 230.00	127 500.00	117 500.00	117 500.00
92	2184		020		Mobiliers pour bureaux	3 599.81	4 233.79	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00
93					Mobilier pour deuxième policier municipal							
94					Mobilier renouvellement salles (chaises + tables)			8 000.00				
95					Mobilier: 3 armoires de rangement pour dossiers urbanisme			1 000.00				
96					Achat d'une benne grillagée pour véhicules Nissan (propreté urbaine)			6 000.00				
97					Micro conférence pour conseil municipal							
98					Matériel voirie (compresseur + marteau piqueur)			4 000.00				
99					Tondeuses autonomes (2 robots sur l'ensemble du site)			34 000.00				
100					Déplacement du tunnel des espaces verts au stm				23 730.00			
101					Mobilier divers	764.77						
102	2188	11	020		Renouvellement de petits matériels outillages	384.82		10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
103	2188	45	026		Columbarium / Cavurnes/ Signalétique	3 724.80		20 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00

N°	Article	Opération	Fonction	Service	DESIGNATION DU PROGRAMME	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
						2020	2020 / 2021					
104	2051	29	020		Licences informatiques pour les services	13 372.71		70 000.00	25 000.00	25 000.00	25 000.00	25 000.00
105	2183	29	021		Matériels informatiques et téléphonie	18 606.60	15 170.34	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
106	2182	11	020		Matériel Transport (renouvellement véhicule)	165 484.96		20 000.00	20 000.00			
107	2188	16	823		Matériel Espaces Verts + ST	1 239.96		10 000.00	10 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
108	2188	29	020		Organigramme de clefs pour bâtiments communaux			5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
109	21568	29	113		Défense Incendie P.I.		9 020.97	6 500.00	6 500.00	6 500.00	6 500.00	6 500.00
110					Acquisition et mise en oeuvre de défibrillateurs(scolaires 4e catégorie en 2020 / ERP 5e catégorie en 2021)	14 721.63		10 000.00	10 000.00	10 000.00		
111	2188	29	024		Acquisition de matériels de fêtes (Pour 2020: 25 tables, 50 bancs, 3 stands, 10 housses de protection) Panneaux expo	17 695.86	1 834.57	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
112	2188	29	020		Bâtiments communaux - matériel divers	20 187.96	3 035.54	5 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
113					Acquisition de matériel de nettoyage			5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
114	21568				Renouvellement du parc extincteurs	595.94		3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00
115					CTM: Aménagement de box à granulats							
116					Salle Fredet: protection de sol	14 676.00		2 000.00				
117					Divers bâtiments: Rideaux	2 887.73	9 485.16	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
118					Matériels Etat civil	1 284.70						
119					Acquisition de matériels au titre du Plan de sauvegarde communal				3 000.00			
120					Haute Gagnerie: Extension réseau EDF				46 000.00			
121					Abris bus réseau transport scolaire			5 000.00				
122	2188	29	020		Acquisition d'un parc photocopieurs	35 234.59						

N°	Article	Opération	Fonction	Service	DESIGNATION DU PROGRAMME	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
						2020	2020 / 2021					
123					DIAGNOSTIC	13 086.00	0.00	25 000.00	20 000.00	8 000.00	5 000.00	5 000.00
124	2031	29	020		Contrôle des mats éclairages des terrains de sports	7 848.00						
125	2313	29	020		Diagnostic amiante - plomb ...			10 000.00	10 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
126	2031	29	020		Etudes techniques (CEP...)							
127					Diagnostic Amiante Voirie			10 000.00	10 000.00			
128	2031	35	213		Diagnostic Air pour bâtiments					3 000.00		
129					Diagnostic Pont de Paille	5 238.00		5 000.00				
130												
TOTAL						2 182 832.96	148 244.41	2 401 000.00	1 572 230.00	792 000.00	807 000.00	2 241 000.00

TOTAL REPORT + PREVISIONS 2021			2 549 244.41
---------------------------------------	--	--	---------------------

Budget annexe (production d'énergie) non compris dans le Total

COMMISSION , SPORT, VIE ASSOCIATIVE,

P.P.I. 2021 / 2025

Conseiller délégué : M. MEIGNEN Eric
en collaboration avec M. MORICE Hervé

TABLEAU PLURIANNUEL												
N°	Article	Opération	Fonction	Service	DESIGNATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
						2020	2020 / 2021					
1	2188	14	40		Acquisition de matériel et mobilier de sports	8 064.34	9 184.54	3 000.00	10 000.00	3 000.00	10 000.00	
2	2312	54	414		Aire de jeux Butte de Savine et Parc des Roselières (Trembly) : construction			100 000.00				
3					Aires de jeux existantes: rénovation	2 001.60		5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
4												
5	2313	52	411		Construction d'une salle de sports (Dojo + musculation) (SALLE POLYVALENTE)							
6					Création d'un city park centre ville /emprunt avec carport et bancs				130 000.00			
7					Démolition tribune Foot			7 500.00				
# 8					Gymnase Neyman : Remplacement porte principale deux vantaux, chassis latéraux et imposte			10 000.00				
9	2313	65	411		Gymnase Neyman: Rénovation	244 217.50	384.00					
10	2313	14	412		Rénovation des éclairages des terrains de Rugby - Stade Lesvières							
11					Renovation du Skate Park							
12					Rénovation ex. Multi accueil pour le karaté							
13	2313	14	412		Rugby: Bardage façade sud vestiaires	39 000.00						
14					Rugby: Pare ballons et travaux Tribune		2 976.00					
15	2315	14	413		Rugby: Rénovation du petit terrain							
16	2315	14	412		Rugby: Rénovation du terrain N. Kassianoff							
17	2313	14	412		Rugby: Travaux étanchéité vestiaires	72 769.37						
18					Salle Busson : éclairage	22 516.06	5 023.40					
19	2313	29	411		Salle Busson: isolation extérieure et bardage						240 000.00	
20					Salle Fredet (construction bois): démolition reconstruction vestiaires	4 428.00		70 000.00				
21					Salle Fredet Reprise éclairage et tableau de marque							
22					TOP 13: Installation d'une cloture			20 000.00				
23					TOS: Sols salle de musculation	5 931.67		3 200.00				
TOTAL						398 928.54	17 567.94	218 700.00	145 000.00	8 000.00	255 000.00	5 000.00

TOTAL REPORTS + PREVISIONS 2021

236 267.94

COMMISSION EDUCATION ENFANCE, PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

P.P.I. 2021 / 2025

ADJOINTE : Mme Cordier E.

TABLEAU PLURIANNUEL					DESIGNATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
N°	Article	Opération	Fonction	Service		2020	2020 / 2021					
1					AJT rue Marcet: agrandissement			80 000.00				
2					APS Hazo : extension par aménagement pièce en fermant une partie du préau côté rue Emile Combe ?							
3					Centre J.R. Teillant: Mise à niveau des patios							
4					Centre J.R. Teillant: préau							
5					Centre J.R. Teillant: volets roulants							
6	2313	35	211		Ecole maternelle Anne Frank: travaux							
7	2313	35	212		Ecole maternelle Anne Frank: Reprise des sanitaires	120 132.51		95 000.00				
8					Ecole maternelle Anne Frank: Remplacement de rideaux			5 000.00				
9	2313	35	211		Ecole maternelle D. Casanova (commission travaux ?): placards	3 807.94						
10					Ecole maternelle D. Casanova: Containner pour entreposer mobilier +divers biens le temps des travaux ?							
11					Ecole maternelle D. Casanova: Auvent			10 000.00				
12	2313	35	211		Ecole maternelle D. Casanova: travaux	349 447.46	7 687.21	100 000.00	150 000.00	750 000.00	550 000.00	
13	2313	35	211		Ecole maternelle L. Michel: Travaux	679.31						
14					Ecole primaire Léo Lagrange	27 534.74	2 995.20					
15					Ecole primaire Léo Lagrange: modifications coursives						40 000.00	
16	2313	35	212		Ecole primaire Léo Lagrange: travaux	8 222.61	1 651.67					
17	2184	35	213		Jeux de cours pour les écoles			20 000.00	15 000.00	15 000.00		
18	2184	35	213		Mobilier scolaire	6 736.30	496.59	20 000.00	15 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
19	2188	23	255		Mobilier - renouvellement APS / ALSH/ jeunesse	757.24		5 000.00	3 000.00		2 000.00	
20					Mobilier espace Enfance Jeunesse	27.00						
21	2184	55	64		Mobilier Multi accueil			9 000.00	2 000.00		2 000.00	
22	2184	55	64		Mobilier RAM LAEP			500.00	1 000.00		2 000.00	
23	2188	39	251		Mobiliers et matériels pour les restaurants scolaires			60 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
24	2313	35	212		Prise en compte des dédoublements de classes primaires	9 974.68	4 026.61					
25	2313	35	212		Réhabilitations des classes situées en extrémité de l'alle Jaurès							
26					Restaurant scolaire Certé: restructuration pour agrandissement d'ensemble et reconfiguration self				?	?	?	?
27					Restaurant scolaire Curie: Travaux d'aménagement du local poubelles cuisine centrale (Biodéchets)				25 000.00			
28					Autres 2020 (restaurant scolaire chambre froide...)	8 957.10	5 033.84					
29					Restaurant scolaire les p'tits loups: travaux local préparation froide			16 000.00				
30												
TOTAL						536 276.89	21 891.32	420 500.00	211 000.00	785 000.00	616 000.00	20 000.00

TOTAL REPORTS + PREVISIONS 2021

442 391.32

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME

Adjoint : M. MORICE Hervé

EAU PLURIANN

N°	Article	DESIGNATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL	REALISE	ENGAGES	2021	2022	2023	2024	2025
			2020	2020 / 2021					
1	2183	Centre culturel: contrôle d'accès (badges)	13 600.82						
2	21538	Décorations de Noël	744.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
3	21538	Illumination Site des Forges							
4		logiciel de gestion des salles			non connue par le pôle				
5		Matériel Beaux arts			350.00				
6	2313	Médiathèque école Curie: travaux							
7	2313	Médiathèque études	5 309.17	108.00	125 000.00	70 000.00	75 000.00	20000	
8	2184	Médiathèque stores							
9	2183	Médiathèque, SVAC, DD: mobilier	403.20	120.00			250 000.00		
10	2313	Médiathèque: construction				1 500 000.00	1 600 000.00	200 000.00	
11		Médiathèque: décalogue			3 720.00				
12		Médiathèque: demande autocom pour médiathèque // INFORMATIQUE			non chiffrée				
13		nouveau: billets pour billetterie web			100.00				
14		Ordinateur avec webcam pour les ateliers numériques			800.00				
15	2313	Salle des fêtes (auditorium)							
16		Salle des fêtes Sanitaires (Ad'ap)			42 000.00				
17		Salle des fêtes: Accessibilité handicapés			10 000.00				
18		Salle des fêtes: Remplacement de la chaudière			42 000.00				
19		Salle des fêtes: étude diagnostic par architecte			20 000.00				
20	2313	Salle des fêtes: sécurisation			10 000.00				
21	2313	Salle des fêtes: sol parquet			10 000.00				
22	2188	SVAC Façades de placards en coulissants							
23		SVAC Sonorisation			1 900.00				
24		SVAC: Aménagement entre salles d'arts plastiques							
25		SVAC: Aménagement patio étage SVAC							
26		SVAC: Moquette ignifugée							
27	2313	SVAC: Numérisation de la billetterie du SVAC	12 016.32	1 560.00	2 500.00				
28									
29									
TOTAL			32 073.51	6 788.00	273 370.00	1 575 000.00	1 930 000.00	225 000.00	

TOTAL REPORTS + PREVISIONS 2021

280 158.00

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_06

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt et un, le dix mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Objet :

Vote du Budget primitif 2021

BUDGET PRINCIPAL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

3 mars 2021

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Le Conseil Municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget primitif du Budget Principal, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement		12 224 097.68 €	Pour :24 – Abstentions :3
Dépenses d'investissement	235 486.87 €	5 718 460.45 €	Pour :22 – Abstentions :5
DEPENSES	235 486.87 €	17 942 558.13 €	Pour :22 – Abstentions :5
Recettes de fonctionnement	0 €	12 224 097.68 €	Pour :24 – Abstentions :3
Recettes d'investissement		6 502 122.83 €	Pour :22 – Abstentions :5
RECETTES	0 €	18 726 220.51 €	Pour :22 – Abstentions :5
Déficit de clôture			
Excédent de clôture		548 175.51 €	Pour :22 – Abstentions :5

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

- de voter section par section les crédits du budget primitif 2021 du Budget Principal tels que décrit ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	5

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_07

Nombre de Conseillers

En exercice **29**

De présents **25**

De votants **26**

L'an deux mille vingt et un, le dix mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Subvention de fonctionnement aux associations Pour 2021

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Chaque année, la commune de Trignac propose de verser aux associations des subventions, elles sont habituellement inscrites au budget primitif.

Il convient donc de prendre une délibération pour pouvoir verser aux associations leurs subventions de fonctionnement, sous réserve de la vérification des pièces.

M. Jean-Pierre LE CROM ne prend pas part au vote.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

D'approuver les montants des subventions inscrites ci-dessous.

N° dossier	Nom de l'association	Montant 2021 accordé
1	LES JARDINS DE BRIERE	1 000.00 €
2	LES JARDINS DU BRIVET	800.00 €
3	ANSDPAH Association Nazairienne de soins à domicile pour personnes âgées et pour handicapés	300.00 €
4	CCE 44 Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Loire Atlantique (Anciennement ADCELA)	
5	Ecole de Musique Trignacaise	2 100.00 €
6	Groupement d'apprentis rescapés du bombardement 9/11/1942 (GPT)	250.00 €
7	ASCT Section Gym Détente	
8	MRAP Région Nazairienne Mouvement contre le racisme	100.00 €

9	HANDI'NAT Région Nazairienne	300.00 €
11	ASCT DANSES DE SALON	
12	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE LOIRE ATLANTIQUE	100.00 €
13	CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE (CLCV)	200.00 €
15	ASCT TRIGNAC BASKET BALL	4 500.00 €
19	ASCT TRIGNAC CYCLOS	500.00 €
20	AUTOUR D'UN CAFE	100.00 €
23	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TRIGNAC	2 500.00 €
24	ATKS - ATLANTIQUE TRIGNAC KARATE SHOTOKAN	1 000.00 €
25	JEUNES SAPEURS POMPIERS DE L'ESTUAIRE	300.00 €
27	TRIGNAC ECHECS	1 200.00 €
28	TATY A NOUS	300.00 €
29	ATLC - ATLC CYBERCENTRE	3 000.00 €
30	OMS TRIGNAC	
31	TOP 13	1 600.00 €
32	TAEKWONDO CLUB TRIGNAC	500.00 €
33	ADT 44-85 (Aide et Services à Domicile)	100.00 €
34	CNL (Confédération Nationale de Logement)	100.00 €
35	FMH (Fédération des Malades et Handicapés)	100.00 €
36	TRIGNAC HANDBALL	8 000.00 €
37	Addictions Alcool Vie Libre	100.00 €
38	SECOURS POPULAIRE Français	600.00 €
39	ASCT LES AMOUREUX DES CHEMINS	300.00 €
40	AMO LES AMIS DU MUSEE DES OISEAUX	
41	MES DEBILITES	800.00 €
42	BRIVET CANOE KAYAK	1 500.00 €
43	LINKIAA Cap familles (anciennement Enfance et Familles)	100.00 €
44	BOXE PIEDS POINGS TRIGNAC ACADEMIE (ancien FULL CONTACT)	1 700.00 €
45	ANEF-FERRER	7 800.00 €
47	RUGBY CLUB TRIGNACAIS	20 000.00 €
48	LOISIRS ET CREATIONS	300.00 €
49	SOCIETE DE CHASSE	1 000.00 €
50	ASSOCIATION REGIONALE DES MUTILES DE LA VOIX DES PAYS LOIRE	100.00 €
52	TRIGNAC TENNIS DE TABLE	1 000.00 €
53	ADAR	100.00 €
54	ASS RESTAURANTS DU CŒUR	100.00 €
55	BANQUE ALIMENTAIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE	100.00 €
57	CIDFF	100.00 €
58	COLLEGE JULIEN LAMBOT	1 000.00 €
60	COS	63 628.00 €
61	PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE	100.00 €
62	LES PETITS MOUSSAILLONS	191 929.00 €
63	POLLENIZ (anciennement FDGDON 44)	700.00 €
64	ASS ORDRE DES AVOCATS ST NAZAIRE	1 536.00 €
65	ASSOCIATION MAEPA CAMILLE CLAUDEL	1 000.00 €
68	AFSEP	100.00 €
69	ASS OLYMPIC CYCLISTE NAZAIRIEN	100.00 €
72	OSCM	2 000.00 €
75	OFFICE ANIMATION SPORTIVE BRIERE (OASB)	8 536.97 €
79	ASSOC SPORT COLLEGE LAMBOT (UNSS)	800.00 €
82	FNACA	

83	USEP (Groupement des Associations USEP de Brière)	1 000.00 €
86	COMITE DU SOUVENIR 44 - Comité départemental du souvenir des fusillées de Châteaubriand et Nantes et de la Résistance en Loire-Inférieure	200.00 €
88	SOLIDARITÉ femmeS Loire-Atlantique	100.00 €
92	Club Photo Trignac (Anciennement ASCT PHOTOS)	300.00 €
93	Entraide Cancer	100.00 €
97	TAKKU LIGGEEY	200.00 €
99	Rêves de Clown	100.00 €
104	Centre d'Histoire du Travail (CHT)	100.00 €
105	Planning familial 44	100.00 €
110	Phoenix Danse Trignac	2 000.00 €
117	A.N.G.E	300.00 €
119	RADIO CHRONO (Jade FM)	
220	Saint Nazaire Association - Estuaire Magazine	3 500.00 €
221	ESCO 44	
222	Prévenir et Réparer	100.00 €
223	TJA	
224	Vacances et familles	
225	FNATH Estuaire, Retz et Sillon (Ass. Nationale des accidents du Travail et Handicapés)	100.00 €
	Agence Inventive	
	APF France Handicap	100.00 €
102	RESERVE	25 620.03 €
SOMMES :		
TOTAL :		370 000.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- De valider le tableau des subventions tel que décrit ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.
- Dire que les subventions sont inscrites au budget de l'année 2021.

Voix pour	23
Voix contre	3
Abstentions	0



Pour extrait conforme,
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 mars 2021

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

25

27

DEL_20210310_08

L'an deux mille vingt et un, le dix mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Objet :

**Approbation du
Compte de gestion
2020 du comptable
public de la
trésorerie de
Saint-Nazaire pour
le Budget Annexe
Energie
renouvelable**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Le Conseil Municipal se fera présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	0.00 €	0,00 €	124 576.89 €	124 576.89 €
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.38 €	0.38 €
Total	0.00 €	0.00 €	124 577.27 €	124 577.27 €

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles à la journée complémentaire
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

D'approuver le compte de gestion 2020.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0


*Par extrait conforme,
Maire,
Claude AUFORT*

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_09

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

26

L'an deux mille vingt et un, le dix mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Compte administratif 2020

Budget annexe Energie renouvelable

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Exposé

En l'absence de Mr le maire, et sous la présidence de Mme Haffray, élue désignée comme présidente de séance, le Compte administratif 2020 du budget annexe « Energie renouvelable » est présenté comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	144 000.00 €	3 000.00 €	147 000.00 €
Titres de recettes émis	144 000.00 €	0.38 €	144 000.38 €
Réduction de titres	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes nettes	144 000.00 €	0.38 €	144 000.38 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	144 000.00 €	3 000.00 €	147 000.00 €
Mandats émis	19 423.11 €	0.00 €	19 423.11 €
Annulations de mandats	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses nettes	19 423.11 €	0.00 €	19 423.11 €

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investt exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	0.00 €	0,00 €	124 576.89 €	124 576.89 €
Fonctionnement	0.00 €	00.00 €	0.38 €	0.38 €
Total	0.00 €	0.00 €	124 577.27 €	124 577.27 €

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Haffray de délibérer sur le compte administratif du budget annexe « Energie renouvelable » de l'exercice 2020 dressé par Mr AUFORT Claude, Maire,

- 1) De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif
- 2) De constater, que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4) De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	2



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_10

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt et un, le dix mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Affectation du
résultat 2020 pour
2021
BUDGET ANNEXE
ENERGIE
RENOUVELABLE**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M4, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2021.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2021, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (0.38 €), un montant de

- 0.38 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés")

Et reporter en investissement le résultat d'investissement cumulé (124 576.89 €)

- 124 576.89 € en recettes d'investissement (compte 001 "résultat d'investissement reporté")

Synthèse de l'affectation du résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement	0.38 €
Capitalisation en Investissement – Article 1068	0.38 €
Résultat cumulé d'investissement Report en recettes d'investissement - Article 001	124 576.89 €

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_11

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **25**
De votants **27**

L'an deux mille vingt et un, le dix mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET :

**Vote du
Budget primitif 2021**

**Budget
Energie Renouvelable**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Exposé

Le Conseil Municipal est invité à voter section par section les crédits du budget primitif 2021 du budget annexe « Energie renouvelable », le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement		2 000.00 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Dépenses d'investissement		125 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
DEPENSES		127 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Recettes de fonctionnement	0 €	2 000.00 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Recettes d'investissement	0 €	125 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
RECETTES	0 €	127 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Déficit de clôture			
Excédent de clôture			

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

- De voter section par section les crédits du budget primitif 2021 du budget annexe « Energie renouvelable » tels que ci-dessus.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme

Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_12

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **25**
De votants **27**

L'an deux mille vingt et un, le dix mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Objet :

Déclassement de parcelles publiques avant rétrocessions de bandes de terrain en façades suite définition des limites de propriété des résidences SILENE implantées sur la commune de Trignac

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
12 mars 2021
Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M.....a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 4 juin 2020, le Conseil municipal décidait à l'unanimité la rétrocession de bandes de terrain en façades suite à la définition des limites de propriété des résidences SILENE implantées sur la commune de Trignac

La délibération précisait que :

« SILENE, OPH de la CARENE a entamé en 2014 un travail de définition des limites de propriété de ses résidences et de qualification de ces espaces. Ainsi, un géomètre a comparé les limites cadastrales aux limites réelles sur toutes les propriétés de SILENE. Ce travail s'est achevé en 2016.

SILENE a ensuite mené un travail interne visant à proposer à la commune de Trignac, des cessions ou acquisitions de parcelles, afin que la réalité de terrain soit conforme à la propriété juridique du foncier.

SILENE a rencontré en 2018, le service urbanisme de TRIGNAC pour proposer, lorsqu'il y avait discordance entre la réalité de terrain et la propriété foncière, de réaliser des cessions ou achats.

Il convient de procéder à la traduction de ces accords par acte notarié en s'appuyant sur un état parcellaire, reprenant résidence par résidence sur TRIGNAC.

Les résidences concernées sont :

- Résidence Trignac (0063) – rues Marcel Sembat et Place de la Mairie
- Résidence les Boutons d'or (0076) – rues Maillol et Camille Claudel
- Résidence la Pâture (0094-0095-0096) – rues Pasteur et Picasso
- Résidence Aéris (0170) – rues Gilbert Becaud et Mouloudji

Et les parcelles échangées sont les suivantes :

Cédées à la commune :

Groupe TRIGNAC :	Parcelle AX n°35 a pour 11 m ² Parcelle AX n°36 c pour 13 m ² Parcelle AX n°37 e pour 5 m ²
Groupe BOUTONS D'OR :	Parcelle AW n°921 a pour 47 m ²
Groupe LA PATURE (095):	Parcelle AV n°269 pour 10 m ² Parcelle AW n°848 a pour 6 m ² Parcelle AW n°275 c pour 20 m ² Parcelle AV n°263 a pour 1 m ²
Groupe AERIS :	Parcelle BM n°985 pour 56 m ² Parcelle BM n°984 a pour 5 m ² Parcelle BM n°984b pour 9 m ²
Total de	183 m²

Acquises par Silène :

Groupe AERIS	Parcelle BM n°1061e pour 15 m ² Parcelle BM domaine public pour 5 m ²
Groupe BOUTONS D'OR	Parcelle AW n°980 a pour 19 m ²
Groupe LA PATURE	Parcelle AV n°276 e pour 16 m ²
Total de	55 m²

Les priorités définies le sont au regard de « l'usage public » d'un foncier « privé SILENE » par les habitants (ou inversement).

Le notaire de SILENE, Maître BUTROT de l'étude d'Océanis à St Nazaire nous accompagnera sur la partie rédaction des actes.

Au regard de la configuration des parcelles (délaissés) les rétrocessions dans leur globalité sont valorisées à hauteur de 1 €. (Les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de SILENE).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation des rétrocessions entre SILENE et Ville. »

Pour finaliser cette opération, il est nécessaire de déclasser les parcelles appartenant au domaine public. Il s'agit ici de délaissés de voirie, donc en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le déclassement est dispensé d'enquête publique puisque l'opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les déclassements préalables à la réalisation des rétrocessions entre SILENE et Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- de valider les déclassements préalables à la réalisation des rétrocessions entre SILENE et Ville,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Gaude AUFORT

1
2
3
4
5

6

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 10 mars 2021

DEL_20210310_13

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt et un, le dix mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Conduite
d'exploitation et
maintenance des
équipements de
chauffage, de
production d'eau
chaude sanitaire, de
ventilation et de
climatisation :
groupement de
commandes entre la
CARENE, les villes de
Saint-Nazaire, de
Trignac, de Saint-
André-des-Eaux, de
Donges, de Besné, de
Saint-Malo-de-
Guersac, de La
Chapelle-des-Marais
et le CCAS de Saint-
Nazaire -
Autorisation de
signature**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Laurence FREMINET, Gilles BRIAND, Hervé MORICE, Véronique JULIOT, Sébastien WAIRY, Myriam LEROUX, Benoît PICHARD, Jean-Pierre LE CROM, Eric MEIGNEN, Denis ROULAND, Stéphanie BURNEL, Cécile OLIVIER, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 mars 2021

Et que la convocation avait été faite le

3 mars 2021

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE
- Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE

Absentes : Emilie CORDIER et Isabelle GUENEGO

M. Alain DESMARS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mes Chers Collègues,

Le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation arrivant à échéance, il convient de le renouveler. A cette fin, la CARENE, les villes de Saint-Nazaire, de Trignac, de Saint-André-des-Eaux, de Donges, de Besné, de Saint-Malo-de-Guersac, de La Chapelle-des-Marais et le CCAS de Saint-Nazaire ont souhaité constituer un groupement de commandes pour mutualiser les moyens et bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne **la Ville de Saint-Nazaire** comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation en désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;
- autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- d'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation en désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Maire
Claude AUFORT

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ARTICLES L.2113-6 ET L.2113-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Conduite d'exploitation et maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation

Entre :

La Ville de Saint-Nazaire représentée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

La Ville de Trignac représentée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du **10 mars 2021**,

La Ville de Saint-André-des-Eaux représentée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

La Ville de Donges représentée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

La Ville de Besné représentée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

La Ville de Saint-Malo-de-Guersac représentée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

La Ville de La Chapelle-des-Marais représentée par le Maire ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

Le CCAS de Saint-Nazaire représenté par sa vice-Présidente ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du

Et

La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) représentée par son Président, M. David SAMZUN, ou son représentant, dûment habilité par décision en date du

Ci-après désignés « les membres du groupement » ou « les entités membres »

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

Les entités membres entendent par la présente convention organiser un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

Ce groupement est constitué aux fins de passation d'un marché public relatif à la conduite d'exploitation et à la maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation

ARTICLE 2 – LE COORDONNATEUR

2.1 Désignation du coordonnateur

Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, les entités membres s'accordent pour désigner la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder, dans le respect des règles applicables à la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

2.2 Missions du coordonnateur

Dans le respect des règles de la commande publique, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en concertation avec le ou les entités membres,
- élaborer les cahiers des charges et constituer les dossiers de consultation des entreprises, en concertation avec le ou les entités membres,
- définir les critères de sélection des candidatures, des offres et les faire valider par le ou les entités membres,
- assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence sur les supports arrêtés avec le ou les entités membres ainsi que sur le profil acheteur du coordonnateur du groupement,
- gérer la ou les procédures de consultation (retrait des dossiers, dépôt des offres...),
- associer le ou les entités membres à l'analyse comparative des offres concurrentes et, le cas échéant, arbitrer, en concertation avec le ou les entités membres, sur les éventuels cas d'infructuosité ou de procédure sans suite,
- informer les candidats du résultat de la mise en concurrence, aviser les candidats non retenus et fournir les éléments de réponse au cas où l'un de ces derniers demanderait par écrit les motifs du rejet de sa candidature ou de son offre dans les conditions posées dans les conditions posées par les articles R. 2181-1 et s. du Code de la commande publique,
- procéder, le cas échéant, à la mise au point des marchés publics avec le ou les candidat(s) retenu(s),
- signer, transmettre au contrôle de légalité et notifier le(s) marché(s) au(x) cocontractant(s),
- répondre, le cas échéant, à toutes remarques et observations consécutives à l'examen du ou des marchés concernés par les services chargés du contrôle de légalité en lien avec les entités membres,
- transmettre à chaque entité membre copie des pièces exécutoires du marché les concernant,
- procéder à la publication des avis d'attribution.

ARTICLE 3 : MEMBRES DU GROUPEMENT

3.1 Composition du groupement

Le groupement de commandes est constitué par :

La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) et les villes de Saint-Nazaire, de Trignac, de Saint-André-des-Eaux, de Donges, de Besné, de Saint-Malo-de-Guersac, de La Chapelle-des-Marais et le CCAS de Saint-Nazaire, dénommées «membres » ou « entités membres » du groupement de commandes, et signataires de la présente convention.

La composition du groupement est intangible à compter du lancement de l'avis d'appel public à la concurrence.

3.2 Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- prendre les délibérations ou décisions nécessaires à ce que son assemblée délibérante autorise la signature des marchés par le coordonnateur pour son compte et à ce que son autorité exécutive puisse engager et exécuter le marché le concernant,
- transmettre un état qualitatif et quantitatif de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur,
- participer activement aux réunions du comité technique organisées par le coordonnateur du groupement pour la conduite de cette mise en concurrence dans les meilleures conditions opérationnelles et dans le respect du droit applicable (détermination des besoins, précisions à apporter dans le cadre de la mise en concurrence, analyse comparatives des offres notamment),
- respecter le choix concerté du (des) titulaire(s) du (des) marché(s) correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins,
- assurer l'entière exécution technique, administrative et financière de son (ou ses) marché(s) une fois notifié(s),
- le cas échéant, conclure les modifications ou autres actes d'exécution avec le(s) titulaire(s) du ou des marché(s) concerné(s).

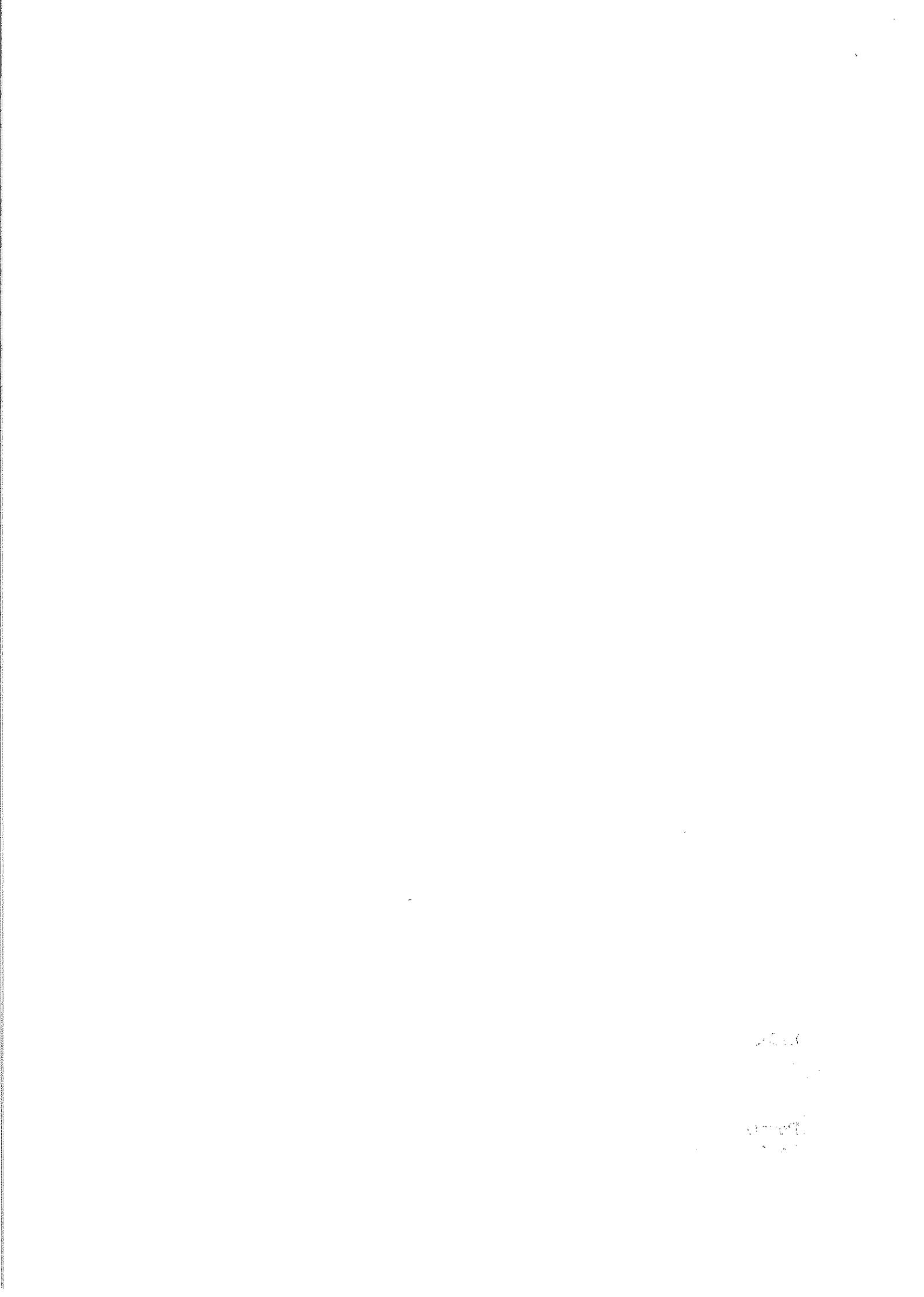
ARTICLE 4 – PROCÉDURE DE DÉVOLUTION DES PRESTATIONS

Eu égard à l'objet et à l'estimation du marché, le coordonnateur, en concertation avec les entités membres, appliquera la ou les procédures les plus adéquates relevant du Code de la commande publique.

En cas de procédures non formalisées (montant du marché inférieur aux seuils formalisés), l'attribution des marchés se déroule selon les procédures internes applicables au coordonnateur du groupement, en étroite concertation avec les représentants des entités membres.

En cas de procédures formalisées, le(s) titulaire(s) est(sont) choisi(s) par la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement, composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Dans tous les cas, le coordonnateur du groupement veille à associer les référents techniques et administratifs des entités membres pour l'analyse comparative des offres concurrentes et pour validation du rapport d'analyse des offres.



ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation du ou des marchés sont partagées équitablement (50/50) entre le coordonnateur du groupement et la CARENE.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant des missions visées à l'article 2-2 de la présente convention.

ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la dernière date de sa notification à toutes les entités membres.

Elle prendra fin à la date de notification du ou des marchés dont l'objet est mentionné à l'article 1 de la présente convention, ou le cas échéant, de la déclaration de fin de procédure pour cause de procédure sans suite ou infructueuse dans le cas où les entités membres ne souhaiteraient pas relancer celle-ci.

ARTICLE 8 – MODIFICATION OU RÉSILIATION

Toute modification de la présente convention donnera lieu à l'établissement d'un avenant conclu dans les mêmes formes.

Chaque membre du groupement est informé qu'il ne peut se retirer du groupement de commandes dès lors que l'avis d'appel public à la concurrence est lancé.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

A défaut d'accord amiable entre les parties, toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort du Tribunal Administratif de Nantes.

S'agissant des litiges opposant le groupement à tout requérant avant la notification du ou des marchés, seul le coordonnateur sera habilité à agir en justice.

S'agissant des litiges d'exécution opposant des membres du groupement à leur(s) cocontractant(s), chaque membre du groupement sera seul habilité à agir en justice, la présente convention ne produisant plus d'effet.

Fait en 9 exemplaires, à Saint-Nazaire, le ...

Pour la Ville de Saint-Nazaire,
Maire ou son représentant

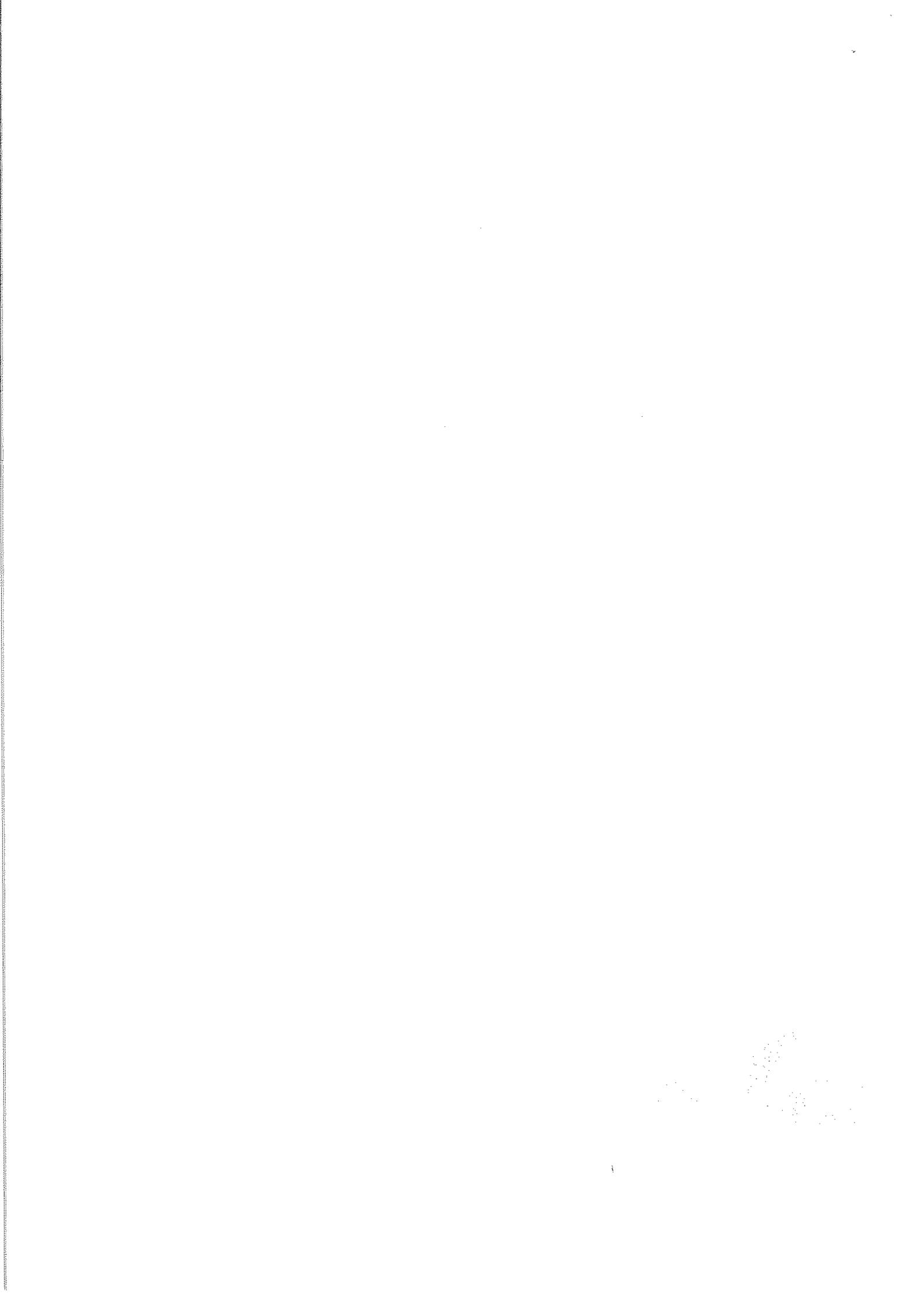


LE MAIRE
Claude AUFORT

Pour la Ville de Trignac,
Maire ou son représentant

Pour la CARENE,
Le Président ou son représentant

Pour la Ville de Donges,
Le Maire ou son représentant



Pour la Ville de Besné,
Le Maire ou son représentant

Pour la Ville de Saint-Malo-de-Guersac,
Le Maire ou son représentant

Pour la Ville de Saint-André-des-Eaux,
Le Maire ou son représentant

Pour la Ville de la Chapelle-des-Marais,
Le Maire ou son représentant

Pour le CCAS de Saint-Nazaire,
La Vice-Présidente ou son représentant

